

Chers parents,

En concertation avec les autorités territoriales, notre école accueillera les élèves à partir du 2 novembre 2020 selon les modalités détaillées dans les tableaux joints.

L'organisation retenue a été réfléchi afin de garantir les conditions sanitaires optimales pour les élèves et les personnels.

Les priorités fondamentales consistent à respecter la distanciation physique quand cela est possible, appliquer les gestes barrières, limiter le brassage des élèves, assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels, former, informer et communiquer.

### **I/ Les conditions d'ouverture de l'école :**

Afin de limiter le brassage des élèves, Il est **impératif de respecter les horaires indiqués pour votre enfant.**

Le protocole sanitaire et le plan vigipirate étant renforcés ; **aucun adulte extérieur à l'école ne sera autorisé à pénétrer dans l'enceinte de l'école sans rendez-vous.**

### **II/ Le rôle des familles dans le respect des gestes barrière :**

Afin de protéger les élèves et les personnels, dans le contexte Covid-19, la reprise se fait dans le respect des règles sanitaires.

Ces règles permettent d'accueillir tous les élèves. Elles peuvent être adaptées en fonction de l'augmentation de la circulation du virus sur les territoires et des spécificités locales.

Les grands principes

- Respect des gestes barrière
- Port du masque pour les adultes et les élèves dès le CP
- Hygiène des mains
- Nettoyage et aération des locaux
- Limitation du brassage

Ces gestes et mesures s'appliquent dans toute l'enceinte de l'école : la salle de classe, les couloirs, les sanitaires, la cour de récréation.

Les familles doivent s'assurer de la connaissance de ces gestes par leur(s) enfant(s). Elles s'engagent également à **munir leur(s) enfant(s) du matériel permettant de les respecter : matériel scolaire, mouchoirs en papier, gel hydro alcoolique et masques pour un enfant de plus de 6 ans. ( 1 sur le visage à l'arrivée à l'école et 1 dans une petite boîte ou un petit sachet pour le mettre après le déjeuner)**

Il est également demandé aux familles de vêtir leur(s) enfant(s) de telle manière qu'ils puissent être autonomes et que la pratique sportive soit facilitée, si la famille est informée de séance d'EPS.

### **III/ Le rôle des familles dans la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur(s) enfant(s) :**

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. [Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre \(38 °C ou plus\)](#) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

### **IV/ Les moyens mis en œuvre dans l'école dans le cas d'apparition de symptômes chez un enfant ou un personnel :**

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève, celui-ci sera isolé, dans une salle spécifique. La famille sera immédiatement avertie pour qu'elle vienne chercher l'enfant en respectant les gestes barrière. La famille sera invitée à consulter le médecin traitant. L'enfant ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant. En cas de test positif au Covid 19, la famille devra en informer l'école.

### **V/ Procédure applicable lors de la survenue d'un cas de coronavirus :**

En cas de test positif, les services académiques, les autorités sanitaires et la collectivité de rattachement seront informés.

Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

### **VI/ Organisation générale de l'école à compter du 2 novembre 2020 :**

#### **A/ L'accès à l'établissement :**

[Les entrées et les sorties se feront par 5 accès. Il sera interdit à toutes personnes extérieures à l'école de pénétrer dans l'enceinte de l'école.](#)

#### **B/ Les points et horaires d'ouverture :**

Les horaires d'entrée et de sortie seront échelonnés pour garantir la distanciation et les croisements. [Les horaires devront être scrupuleusement respectés](#) pour éviter les rassemblements lors des temps d'accueil et de sortie.

Merci de vous référer aux tableaux joints.

[Si vous êtes en retard, merci de vous présenter à partir de 8h35 au portail de la direction afin de ne pas mélanger votre enfant avec un autre groupe classe.](#)

[Je vous rappelle que les élèves de l'école élémentaire sortent seuls de l'enceinte de l'école et peuvent par conséquent vous rejoindre jusqu'à un autre portail.](#)

**C/ L'organisation de la demi-pension :**

L'espace de restauration a été réorganisé afin de permettre l'accueil des groupes classes les uns après les autres avec une désinfection des tables entre chaque groupe et une distanciation d'au moins un mètre entre chaque groupe classe.

Chaque classe sera regroupée, dans la cour, le centre de loisirs, certaines salles de classe et les salles communales, pour accueillir les enfants durant les temps périscolaires et encadrée par des animateurs et certains enseignants.

**D/ Horaire de l'accueil de lundi 2 novembre**

L'école accueillera ce jour les élèves à partir de 8h20, 8h25 ou 8h30 selon la classe dans laquelle ils se trouvent. (Voir tableau accueil du lundi 2 novembre)

Un justificatif de déplacement scolaire sera remis à votre enfant lundi.

Vous pouvez cependant accompagner votre enfant à l'école en remplissant l'attestation dérogatoire de déplacement et en cochant la case correspondante.

Je ne manquerai pas de vous tenir informés si des adaptations devaient être apportées.  
Je vous remercie par avance de votre compréhension et collaboration pour la mise en œuvre de cette nouvelle organisation.

Prenez soin de vous,

*Fanny Veiga*  
*Directrice École la Butte aux Bergers*

*Liens utiles pour les protocoles sanitaire et vigipirate*

<https://www.education.gouv.fr/rentree-novembre-2020-modalites-pratiques-305467>

<https://www.education.gouv.fr/consignes-de-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-du-ministere-de-l-education-9950>